

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 30 mars 2023

Date de la convocation

22/3/2023

Date d'affichage

22/3/2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 23

En exercice : 23

Le trente mars de l'an deux mille vingt-trois à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : 15 – Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Nathalie BAHIL, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Anne-Marie GALLIMARD, Ronald GEORGES, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothee OULIE, Nicolas TAGUAY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 2 – Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

Absents donnant pouvoir : 6 – Véronique APPOLONUS à Stéphane LACOSTE, Lisa CODET à Anne-Marie GALLIMARD, Virginie COUTINHO à Michel MALINGRE, Carine FRAISSE à Oliver FOUR, John FRAISSE à Nicolas TAGUAY, Maryline GIRARD à Denis DUBOSQUELLE

Secrétaire de séance : Stéphane LACOSTE

Réf : CM 2023 – 13

Pour : 21

Contre :

Abstentions :

OBJET : Budget communal 2023 : affectation du résultat 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 précédemment adoptés,

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2022 :

- excédent de fonctionnement : **662 260,87 €**
- excédent d'investissement : **199 896,95 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 21 voix pour (Elodie ALBENDIN, Véronique APPOLONUS, Olivier ANTY, Nathalie BAHIL, Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Carine FRAISSE, John FRAISSE, Anne-Marie GALLIMARD, Ronald GEORGES, Maryline GIRARD, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothee OULIE, Nicolas TAGUAY),

DÉCIDE :

- ◆ De reporter une partie de l'excédent de fonctionnement soit **162 260,87 €** au compte **002**, résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement.

Publication
électronique ou
notification
du : **01 AVR. 2023**



◆ De reporter une partie de l'excédent d'investissement au compte **1068**, Excédents de fonction (recettes d'investissement).

◆ De reporter l'excédent d'investissement soit **199 896,95 €** au compte **001**, solde d'exécution de la section d'investissement reporté, en recettes d'investissement.

Fait à Bernes sur Oise, le 31 mars 2023

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Olivier ANTY

Le secrétaire de séance

Stéphane LACOSTE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.